

RESPECTER nos coquillages et leurs
TAILLES minimales **OBLIGATOIRES**



Coquillage	Taille Minimale	Quantité Par Personne
Moule	4 cm	5 Kg
Palourde	4 cm	3 Kg
Huître Creuse	5 cm	5 Kg ou 180 huitres maxi
Coque	3 cm	5 Kg
Praire	4.3 cm	3 Kg

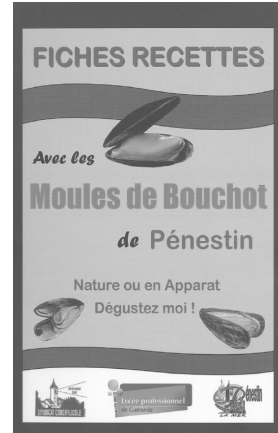


Sur la Zone du Branzais en estuaire de Vilaine, peu conseillée car DANGEREUSE, la pêche à la palourde est INTERDITE en week-end et jours fériés.



LE P'TIT PLUS...

Guide de « Fiches recettes », idéal pour accompagner votre cueillette et disponible à l'office (en vente 4 €)



LA PÊCHE À PIED À PÉNESTIN



Il est interdit de jeter ce document sur la voie publique. Les informations diffusées sont celles en vigueur à la date du 29 janvier 2013 communiquées par la préfecture régionale de Bretagne. L'O.T ne pourra donc être tenu responsable en cas de modification de celles-ci. Merci de votre compréhension.

Office de tourisme**
56760 PÉNESTIN
☎ : 02.99.90.37.74
www.penestin.com
information@penestin.com

Avez-vous prit connaissance des points importants avant de partir à la pêche?

•Vérifier l'horaire des marées et consulter les panneaux d'affichage à l'entrée des plages. Soyez vigilant lors de la marée montante.

•Ne pas dépasser la quantité autorisée (voir tableau).

•Ne pas pêcher les crustacés (crabes, crevettes...) porteurs d'œufs, car ils sont indispensables à la reproduction.

•Ne pas pêcher les coquillages que vous ne connaissez pas.

•Pensez à remettre les cailloux en place et n'arrachez pas les algues, car ils constituent des écosystèmes indispensables au développement des invertébrés tels que Bigorneaux, Crevettes, Crabes, Coques, ...

•Ne brisez pas les massifs d'Hermelles.

•Surtout choisissez les seuls bons outils autorisés :Couteau à Palourde et Gratte main à 3 Dents* .

•Ne pas marcher sur les parcs conchylicoles.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE PÊCHER DANS LES PARCS ET DANS LA LIMITE DE 15 MÈTRES AUTOUR DES PARCS



Nos plages avec leurs spécialités de coquillages et crustacés :

- **LE LOGUY:** Etrilles, Huîtres et Moules.
- **LE LOMER:** Coques, Couteaux et Palourdes.
- **LA MINE D'OR :** Crevettes
- **POUDRANTAIS :** Palourdes, Crevettes, Couteaux.
- **MARESCLÉ :** Crevettes, Huîtres et Moules.
- **LOSCOLO :** Moules et Huîtres.
- **LA POINTE DU BILE :** Moules, Huîtres, Palourdes, Crevettes, Couteaux, Etrilles, Oursins.

Périodes conseillées de pêche	
Moules	De juin à décembre
Palourdes	
Coques	
Huîtres	Toute l'année ... même si elles sont plus laiteuses en été

*



*Voici votre carte de localisation
Profitez bien de cette activité de
loisir et ... bonne pêche !!!*

